

ORGANISATION – DEVELOPPEMENT - TRANSMISSION

EDITO



Excellence Patrimoine est une société de conseil en organisation patrimoniale.

Notre mission principale est de vous conseiller en toute objectivité afin d'optimiser l'organisation, le développement et la transmission de vos actifs professionnels et privés.

Nous nous engageons à être présents à vos côtés dans toutes vos étapes patrimoniales.

Ce qui fait notre différence, c'est notre double expertise, tant sur le patrimoine professionnel que sur le patrimoine privé.

C'est cette double compétence que nous souhaitons mettre tous les jours au service de votre patrimoine.

EXCELLENCE PATRIMOINE

27 Avenue de l'Opéra

75 001 PARIS

Tél : 01 70 38 54 30

Fax : 01 70 38 51 51

www.excellencepatrimoine.fr

Projet de loi de finances 2013



Le gouvernement a présenté son projet de loi de finances 2013 le vendredi 28 Septembre dernier.

Nous vous présentons ci-dessous les principales mesures de ce projet :

Taxation accrue du capital

Les prélèvements forfaitaires libératoires sur les revenus du capital (*de 19% à 24%*) sont supprimés. Ces gains sont désormais soumis au barème de l'impôt sur le revenu. Seule exception : les ménages déclarant moins de 2 000 € d'intérêt chaque année continuent d'avoir le choix entre prélèvement forfaitaire et impôt sur le revenu. Les dividendes continuent de donner lieu à un abattement de 40%. L'abattement individuel de 1 525 € (*pour une personne seule*) ou 3 050 € (*pour un couple*) est en revanche supprimé.



Taxation à l'Impôt sur le Revenu des gains de levée d'options sur actions et attributions d'actions gratuites



Le gouvernement supprime les taux d'imposition forfaitaire pour les gains réalisés lors de la levée d'options sur titres et de l'attribution d'actions gratuites (*18% ou 30%*). Ces gains seront dorénavant taxés au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Taxe de 75% sur les très hauts revenus

Une taxe de 75% est instaurée sur les revenus supérieurs à 1 million d'euros par bénéficiaire. Elle s'entend comme la somme de l'impôt sur le revenu (*45%*), de la taxe exceptionnelle sur les hauts revenus (*de 3% à 4%*) et des prélèvements sociaux (*8%*). Il s'agit donc d'un surcroît de charges de 18%. Cette taxe ne s'appliquera que deux ans, au titre des revenus 2012 et 2013. Seuls les revenus d'activité seront pris en compte. La taxe n'est pas « familialisée » : qu'il soit marié ou pas, un contribuable sera concerné dès lors qu'il gagne plus de 1 million d'euros.



NOS COMPETENCES AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE

EXCELLENCE PATRIMOINE

SARL au Capital de 8 000 € - 27, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, Tél. : 01 70 38 54 30 Fax : 01 70 38 51 51 ; contact@excellencepatrimoine.fr www.excellencepatrimoine.fr SIRET 493 333 389 000 10 RCS de Paris, TVA : FR7849333389

Société de Courtage d'assurance : Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 363 ; www.orias.fr

Conseiller en Investissements Financiers : Référencé par la Chambre des Indépendants du Patrimoine, sous le numéro A266400 ; association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Activité de Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce : Carte Professionnelle n° T12007 délivrée par la Préfecture de Police de Paris ; garantie financière de la compagnie MMA-COVEA Risk, sise au 19,21 allées de l'Europe 92616 Clichy Cedex ;

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

Activité de Démarchage Bancaire et Financier Enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 2070619617VB



Une tranche d'impôt à 45%



Le gouvernement institue une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu à 45% pour les ménages déclarant plus de 150 000 € par part. Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, le barème de l'IR n'est pas revalorisé au niveau de l'inflation.

Plafonnement du quotient familial

L'avantage maximal procuré par le quotient familial, c'est-à-dire la réduction d'impôt procurée par chaque enfant, est ramené de 2 300 € à 2 000 €



Les niches fiscales plafonnées



Les ménages ne pourront pas réduire leur impôt de plus de 10 000 € en utilisant les niches fiscales. Ce plafonnement global est actuellement fixé à 18 000 € plus 4% des revenus. Une vingtaine de niches sont concernées, parmi lesquelles les services à la personne, l'investissement locatif (« Scellier » et bientôt « Dufflot ») et la rénovation de logement, etc. Les avantages liés à l'outre-mer et au domaine culturel (rénovation des bâtiments historiques ou « Malraux » et financement du cinéma ou Sofica) sont en revanche épargnés.

L'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) relevé

Le gouvernement institue un nouveau barème d'impôt sur la fortune. Il touchera les patrimoines supérieurs à 1,3 millions d'euros dans une fourchette comprise entre 0,5% (pour la part comprise entre 800 000 € et 1 300 000 €) et 1,5% (pour la part excédant 10 millions d'€). Il sera un peu moins important que celui prévalant avant la réforme de 2011. Il est en revanche beaucoup plus sévère que celui en vigueur : il représente un surcroît de charges de 1 milliards d'euros. Par ailleurs un mécanisme de plafonnement est rétabli, au taux de 75% des revenus.



Ce projet de loi de finances sera voté définitivement en Décembre 2013. Il prévoit 16 milliards d'impôts nouveaux pour 2013 (en incluant les mesures fiscales prévues pour les entreprises) qui viennent s'ajouter aux 7,2 milliards d'impôts du collectif budgétaire voté en Août dernier (Cf. lettre n°50 de Juillet/Août 2012)... et la hausse des impôts n'est pas terminée... En effet, le 1^{er} Octobre, le gouvernement a présenté son projet de loi de financement de la sécurité sociale qui va ajouter 5 milliards de taxes supplémentaires !



Face à cette instabilité fiscale croissante, il est important d'actualiser régulièrement sa stratégie patrimoniale afin de prendre des décisions d'investissements adaptées et optimisées. Les consultants d'EXCELLENCE PATRIMOINE vous accompagnent dans cette mission.

LE BAROMETRE DES MARCHES

INDICES	VALEUR au 01/10/2012	% depuis le 01/01/2012
CAC 40	3 435	+8,72%
DOW JONES	13 529	+10,73%
NIKKEI	8 786	+3,91%
EURO/DOLLAR	1,29	-0,21%
OAT 10 Ans	2%	-35,37%
Once d'Or	1 775 \$	+13,37%
Pétrole (Brent)	112 \$	+4,42%

Evolution du CAC 40 depuis le 1^{er} Janvier 2007



NOS COMPETENCES AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE